

Condition générales de vente de l'hôtel LeCrans

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGDV) s'appliquent à la mise à disposition de chambres et/ou de salles de conférences, ainsi qu'à toutes les prestations et fournitures additionnelles de services, de quelque autre nature (notamment d'hébergement et de restauration), de LeCrans, Chemin du Mont-Blanc 1, 3963 Crans-Montana, à ses clients, hôtes, pensionnaires, etc.... Ces conditions s'appliquent à toutes les offres de l'hôtel LeCrans et font partie intégrante de tous les contrats conclus par LeCrans. Les présentes CGDV prévalent sur les conditions générales du client. Singulièrement, en concluant un contrat avec LeCrans, le client reconnaît et admet de manière irrévocable l'application des présentes CGDV et renonce simultanément à l'application de ses éventuelles propres conditions générales, lesquelles ne s'appliquent donc pas à la relation avec LeCrans.

LeCrans est exploité par la société anonyme de droit suisse dont la raison sociale est « LE CRANS SA », sise au Chemin du Mont-Blanc 1, 3963 Crans-Montana, Suisse. Cette société est inscrite au registre du commerce du Valais Central sous numéro d'identification des entreprises CHE-114.381.128.

2. Conclusion du Contrat

Suite à la demande de réservation du client, celui-ci reçoit une confirmation écrite (ou par email, fax, ou tout autre moyen de communication électronique, lesquels remplissent les exigences de la forme écrite au sens des présentes CGDV) de réservation de LeCrans. Le contrat entre les parties est conclu seulement par la confirmation écrite de réservation émanant de LeCrans.

3. Prestations, paiements et prix

LeCrans s'engage à fournir les prestations demandées par le client et confirmées par écrit par l'établissement.

Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) comprise. La taxe de séjour, les frais de parking et toutes les prestations accessoires telles que notamment consommation au restaurant, bar, minibar, services du spa, etc... sont facturés au client selon les prix et tarifs applicables.

LeCrans est toujours en droit de réclamer un acompte qu'il détermine librement. Le montant de l'acompte et l'échéance de paiement sont indiqués par écrit dans le contrat. Si le client ne remplit pas ses obligations de paiement dans les délais impartis, l'établissement est en droit de résilier le contrat après avoir fixé un délai supplémentaire approprié. Le client est responsable des

LECRANS

dommages ainsi causés par son retard. Le paiement du solde est soumis aux dispositions du paragraphe suivant.

Si aucun acompte n'est demandé par LeCrans, le montant total est à payer par le client par carte de crédit (Mastercard, VISA, American Express, Diners, JCB), carte de débit (EC/Maestro, Postcard) ou en espèces au plus tard au moment du départ. En cas de paiement convenu par facturation, le montant total doit être payé dans les dix jours suivant la date de facturation. La facturation est adressée par email au client, avec copie papier à sa requête expresse, et la date de l'envoi de l'email fait foi. En cas de retard dans le paiement, LeCrans est en droit de demander des intérêts moratoires qui s'élèvent à 5% par an, sans qu'une interpellation soit nécessaire.

4. Responsabilité

Le client est conjointement et solidairement responsable vis-à-vis de LeCrans de tout endommagement, toute perte et autres dommages causés par lui-même, ses collaborateurs, mandataires, participants, invités, membres du foyer, proches, et tierces personnes dont il a la charge. LeCrans décline toute responsabilité en cas de vol, endommagement et/ou destruction d'affaires, de biens, et autres effets personnels ou valeurs (tels que sans limitation bijoux, montres, espèces, titres, papiers-valeurs, moyens de paiement, objets de décoration, œuvres) apportés par le client. Le client est seul responsable de l'assurance des objets d'exposition ainsi que d'autres objets précités apportés par le client, des participants ou des tierces personnes. LeCrans est toujours en droit de réclamer au client la preuve d'une assurance suffisante. LeCrans est en droit de refuser le stockage ou la présence dans ses locaux d'un objet ou d'effets du client, qui pourrait compromettre de quelque manière que cela soit la sécurité de l'établissement, le bien être de ses hôtes ou sa réputation.

Le client est tenu de respecter l'ordre et le silence de l'établissement, et adopte un comportement et une tenue adéquate. Il accepte de se conformer aux instructions du personnel en la matière. Si des prétentions civiles, pénales ou administratives sont formulées contre LeCrans en relation avec la présence du client ou l'événement en cause par des autorités ou des tiers (participants, clients ou collaborateurs et cocontractants du client inclus), le client est tenu de décharger complètement de sa responsabilité LeCrans, et de prendre l'éventuel préjudice consécutif à ces prétentions et les frais à sa charge dans leur totalité.

LeCrans est responsable du dommage causé seulement en cas de violation contractuelle ou d'acte délictuel commis intentionnellement ou par négligence grave et LeCrans répond par ailleurs seulement du dommage direct, à l'exclusion de toute perte de revenu, perte de profits certains ou attendus, perte de volume d'affaires, perte de contrats, perte de réputation commerciale, perte d'économies envisagées, dommage à ou corruption de données, ou pour toute autre perte ou dommage indirect de quelque nature qu'il soit et pour quelque cause que ce soit, que cette perte ou ce dommage ait été prévisible ou envisagé par les parties ou non. L'établissement n'endosse aucune responsabilité en cas de dommage causé par négligence légère ou moyenne. La responsabilité de LeCrans est plafonnée au montant de la rémunération versée par le client pour la/les prestations fournies par LeCrans.

LECRANS

5. Résiliation de contrat

LeCrans peut résilier la partie non exécutée du contrat partiellement ou totalement sans indemnité en cas de force majeure ou d'autres circonstances non imputables à l'établissement qui rendent plus difficile ou impossible l'exécution de la prestation contractuelle complète ou partielle du LeCrans.

En outre, LeCrans est autorisé à effectuer une résiliation sans indemnité s'il existe des raisons de croire que la présence du client ou l'événement en question menace les activités commerciales, la sécurité ou la réputation de l'hôtel vis-à-vis du public, ou que le client manque aux obligations mentionnées dans les présentes CGDV. LeCrans se réserve expressément d'éventuels droits à dommages et intérêts à l'égard du client.

CHAMBRES D'HÔTEL

6. Horaires d'arrivées et de départ

Les chambres d'hôtel sont disponibles à partir de 15 heures le premier jour de la réservation et doivent être quittées avant 12 heures le jour du départ.

7. Réservation de groupes

Le client remet une liste de participants au LeCrans au plus tard 10 jours avant l'arrivée. La liste contient les noms et prénoms de tous les clients, l'heure d'arrivée prévue et les conditions de paiement des clients. Passé ce délai, les chambres disponibles du contingent correspondant peuvent être remises à la location et la réservation, même confirmée, n'est plus garantie.

8. Conditions d'annulation

Les conditions d'annulation ci-dessous s'appliquent dans les hypothèses suivantes : (i) en cas d'annulation d'une réservation, (ii) si le client ne se présente pas et (iii) si la chambre est quittée avant la date convenue pour la fin de la réservation. La réservation des chambres individuelles d'hôtel (maximum 6 chambres) doit être annulée au plus tard 7 jours avant la date d'arrivée (jusqu'à 18h00, heure locale) en basse saison et au plus tard:

- 60 jours avant la date d'arrivée durant la haute saison (17/12/2022 au 09/01/2023)
- 30 jours avant la date d'arrivée durant la haute saison (10/01/2023 au 01/04/2023)
- 30 jours avant la date d'arrivée durant l'Open de golf Omega (22/08/2022 au 28/08/2022)

En cas d'annulation au-delà de la limite, le prix total du séjour sera facturé.

Ces conditions s'appliquent également pour les réservations de groupes (à partir de 7 chambres) En cas de restrictions et/ou interdictions de voyager ou d'entrer sur le territoire national de la Suisse, de limitations de déplacement, d'obligations d'isolement ou de mise en quarantaine aux dates de séjour, pour autant que ces perturbations soient officiellement décidées par les autorités compétentes et documentées par le client, le montant prépayé sera reporté à titre de crédit pour

LECRANS

un futur séjour jusqu'en novembre 2022, selon disponibilités à convenir entre le client et LeCrans. Aucun remboursement ne sera opéré, sauf à bien plaire par LeCrans.

CONFÉRENCES ET AUTRES SERVICES

9. Utilisation des locaux

LeCrans se réserve le droit de stopper l'activité déployée dans ses locaux, notamment l'activité sonore, musicale ou toute autre action sonore, visuelle etc... pouvant occasionner des nuisances ou des désagréments au sein de l'hôtel ou à l'extérieur de celui-ci. La nuisance sonore ne devra pas excéder 85 décibels. Le client s'engage à prendre en charge, respectivement à indemniser LeCrans pour, les frais / amendes occasionnés par le non-respect de cette clause. De plus, LeCrans n'autorise aucune activité en extérieur au-delà de 22h00 qui serait susceptible d'occasionner des nuisances ou des désagréments (types : lâcher de ballon, discours, réception, etc.) envers les clients logeant à l'hôtel et le voisinage immédiat. Avant 22h00, de telles activités sont soumises à l'autorisation préalable de LeCrans. Les demandes d'animations intérieures de type machine fumigène / machine à fumée ne sont pas acceptées (risque de déclenchement de l'alarme incendie). L'utilisation de tels équipements est expressément interdite. En cas d'utilisation de ce type de matériel, le client prendra en charge les frais d'intervention liés (pompiers, police) et sera responsable de tous dommages causés.

10. Nombre de participants

L'organisateur doit annoncer à LeCrans le nombre définitif de participants au moins 15 jours ouvrés avant l'événement prévu. Si le nombre réel des participants est inférieur au nombre annoncé, l'établissement basera la facturation sur le nombre annoncé. Si le nombre réel des participants est supérieur, LeCrans facturera les frais occasionnés en sus et, en toutes hypothèses, LeCrans ne garantit aucunement le succès de l'événement ou un nombre quelconque de participants.

11. Règlements de la sécurité incendie et autres consignes de sécurité de décoration

L'organisateur est tenu de suivre les règlements de la sécurité incendie de LeCrans, en particulier ne pas entraver les issues de secours, respecter et faire respecter l'interdiction de fumer etc. L'organisateur doit se conformer aux instructions de LeCrans ou de son personnel. Le matériel apporté par l'organisateur doit correspondre aux règlements de la sécurité incendie, être en bon état de fonctionnement et conforme aux prescriptions légales ou réglementaires qui peuvent lui être applicables. En outre, l'organisateur est responsable du nombre des participants qui ne doit pas dépasser le nombre de places permises pour chaque salle. LeCrans se réserve la possibilité de refuser l'accès à des participants ou à les exclure de l'événement si leur comportement devait être préjudiciable aux intérêts de l'organisateur, de l'hôtel ou de tiers. L'accord préalable de LeCrans est nécessaire pour mettre du matériel de décoration et d'autres objets aux murs, portes et plafonds. L'organisateur est responsable pour tous dommages en résultant.

LECRANS

12. Imprimés - Annonces - Médias

Une autorisation préalable écrite de LeCrans est nécessaire pour l'utilisation des logos/images de l'établissement par l'organisateur. En cas de publication sans autorisation de LeCrans, l'hôtel est en droit de résilier le contrat avec effet immédiat. L'organisateur est responsable pour tous dommages en résultant.

13. Alimentation

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, l'établissement n'est pas en mesure d'accepter que les clients emmènent et consomment des aliments non produits par les cuisines de LeCrans ou un traiteur professionnel tiers autorisé au préalable par LeCrans. Les clients ne peuvent cuisiner dans les locaux de l'établissement.

La loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) est applicable à l'activité de l'hôtel et ce dernier se conforme aux prescriptions légales. À ce titre, la LADB oblige LeCrans, notamment, à limiter le service de boissons alcoolisées aux personnes qui montrent des signes d'ébriété. Dans ces conditions (en cas de consommation excessive d'alcool), LeCrans se réserve en tout temps le droit de stopper le service de boissons alcoolisées à tout individu ou groupes d'individus. LeCrans se réserve la faculté d'exclure toute personne montrant des signes d'ébriété de ses locaux, voire de faire appel aux services de police en cas de besoin.

14. Annulation de l'évènement par l'organisateur

L'organisateur doit annoncer à LeCrans, toute annulation d'une réservation de locaux le plus tôt possible et par écrit. En acceptant l'offre, l'organisateur prend acte du fait que la « totalité » de l'évènement n'est plus annulable sans frais. L'organisateur doit annoncer à LeCrans, toute annulation partielle d'une réservation de locaux et/ou banquet le plus tôt possible et par écrit.

En cas d'annulation, la facturation sera opérée selon les conditions suivantes :

Depuis la signature du contrat, 40% du montant estimé sera facturé
ou
Dès 30 jours avant, 60% du montant estimé sera facturé
ou
Dès 15 jours avant, 80% du montant estimé sera facturé
et
96h avant 100% du montant estimé sera facturé

Les prestations fournies d'avance par LeCrans et les frais déjà engagés auprès de tiers (fournisseurs p. ex.) ou les frais de location de personnel supplémentaire doivent être payées dans tous les cas.

LeCrans se réserve le droit de définir des conditions d'annulation individuelles dérogeant aux présentes dans des contrats.

LECRANS

DROIT APPLICABLE/COMPÉTENCE JUDICIAIRE

Le droit suisse est applicable au contrat et aux présents CGDV. Le for exclusif pour tous litiges out toutes contestation est fixé dans la commune de Sion, Valais.